



**Rapport du Comité des statistiques sur la  
réunion du 9 mars 2016**

Point 1:	Adoption de l'ordre du jour .....	2
Point 2:	Élection du Président et Vice-Président pour 2015/16 .....	2
Point 3:	Rapport sur la réunion du 29 septembre 2015.....	2
Point 4:	Respect du Règlement sur les statistiques .....	2
Point 5:	Table ronde sur les statistiques .....	3
Point 6:	Facteurs de conversion pour le café torréfié, décaféiné, liquide et soluble ...	3
Point 7:	Mise en œuvre du Programme d'amélioration de la qualité du café (PAQ) ...	4
Point 8:	Questions diverses .....	5
Point 9:	Date de la prochaine réunion .....	5

1. Le Comité des statistiques a tenu sa dixième réunion le 9 mars 2016 à Addis-Abeba (Éthiopie).

**Point 1: Adoption de l'ordre du jour**

2. Le Comité a adopté le projet d'ordre du jour figurant dans le document [SC-61/15 Rev. 1](#).

**Point 2: Élection du Président et Vice-Président pour 2015/16**

3. Le Comité a nommé M. Piotr Krawczyk (Union européenne-Pologne) en tant que Président.

**Point 3: Rapport sur la réunion du 29 septembre 2015**

4. Le Comité a approuvé le rapport de sa neuvième réunion tenue en septembre 2015, figurant dans le document [SC-60/15](#).

**Point 4: Respect du Règlement sur les statistiques**

5. La Chef des opérations a présenté le document [SC-62/15](#) dans lequel figurent des informations sur le respect du Règlement sur les statistiques. Lors de la précédente réunion du Comité des statistiques en septembre 2015, le Secrétariat avait présenté un tableau supplémentaire (annexe 10A) qui comprenait les données reçues conformément au Règlement sur les statistiques en dehors des dates stipulées dans ledit règlement, et montrait que la réception tardive des données des Membres exportateurs faisait augmenter le pourcentage global des données reçues de plus de 10% de la moyenne du total des exportations au cours des quatre années civiles précédentes. Depuis la publication du document [SC-62/15](#), des données ont été reçues en dehors des dates prévues par le règlement et la situation à la date du mardi 3 mars 2016 a été présentée au Comité.

6. Sur les 42 Membres exportateurs que compte actuellement l'accord, 4 seulement (représentant 41,3% du total des exportations) ont pleinement respecté le règlement, 9 autres (15,6%) l'ont respecté de façon satisfaisante, et 5 autres encore (1,5%) l'ont respecté partiellement. Dix-sept Membres exportateurs (28,1%) n'ont pas respecté leurs obligations statistiques et sept autres les ont mal respectées.

7. L'annexe 10A incluait les données reçues en dehors des dates prévues par le règlement et montrait que 8 Membres exportateurs ont pleinement respecté le règlement tandis que 15 autres l'ont respecté de façon satisfaisante. Cinq pays l'ont respecté

partiellement et 14 l'ont peu ou pas du tout respecté. Si l'on inclut les données reçues en retard et en dehors des dates prévues par le règlement, 91% des Membres ont respecté le règlement dans sa quasi-totalité ou de façon satisfaisante.

8. Le Secrétariat est heureux d'indiquer que, depuis la dernière réunion du Comité, des données statistiques utilisables ont été reçues de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de l'Indonésie, de l'Ouganda et du Viet Nam, même si aucun de ces pays ne peut encore être classé comme ayant pleinement respecté le règlement.

9. En ce qui concerne le respect du règlement par les Membres importateurs, l'annexe 11 montre le plein respect par 34 Membres importateurs représentant 99,6% des importations annuelles moyennes de l'ensemble des Membres importateurs pendant les quatre années caféières 2011/12 à 2014/15. La Tunisie a fourni des données annuelles sur ses échanges de café jusqu'à l'année civile 2014 et pour la période de janvier à novembre 2015.

10. Les Membres qui rencontrent des difficultés pour appliquer le Règlement sur les statistiques dans leur pays ont été invités à communiquer avec le Directeur exécutif en vue de rechercher une solution sur la façon dont les rapports et les données peuvent être préparées en temps voulu conformément aux exigences spécifiées. Le Secrétariat est également prêt à organiser des ateliers pour aider les Membres à préparer leurs rapports mensuels et trimestriels.

**Point 5: Table ronde sur les statistiques**

11. La Chef des opérations a indiqué qu'avant la reprise de la table ronde sur les statistiques, le Secrétariat souhaitait procéder à de nouvelles consultations avec les Membres afin d'établir le meilleur plan d'action possible pour améliorer les statistiques de l'OIC. Il a été souligné par le Comité que les statistiques sont l'un des services les plus importants que l'OIC offre sur le marché et que cette initiative bénéficiait d'un soutien total.

**Point 6: Facteurs de conversion pour le café torréfié, décaféiné, liquide et soluble**

12. A la réunion de mars 2015 du Comité des statistiques, les Membres ont demandé au Secrétariat de contacter les fabricants de café soluble au sujet des facteurs de conversion. Le Secrétariat a donc envoyé une lettre sur cette question aux Membres du CCSP. Des réponses ont été reçues de la Fédération européenne du café (FEC) et d'ABICS (Association brésilienne de l'industrie du café soluble); la FEC demandait le maintien à 2,6 du facteur de

conversion du café soluble et l'ABICS exprimait une préférence pour 2,5. Le 17 février 2016, le Secrétariat a écrit aux Membres du Comité des statistiques et du CCSP à nouveau pour leur demander des recommandations; une réponse a été reçue de l'Association japonaise du café (AJCA) recommandant également le maintien à 2,6 du facteur de conversion.

13. Suite à une question de l'assistance, la Chef des opérations a développé le raisonnement justifiant l'emploi de facteurs de conversion afin de permettre une comparaison de toutes les formes de café dans la même unité. Le Comité a ensuite décidé de recommander au Conseil de maintenir à leur niveau actuel les facteurs de conversion du café pendant trois années supplémentaires.

**Point 7:                    Mise en œuvre du Programme d'amélioration de la qualité du café (PAQ)**

14. La Chef des opérations a présenté les documents [SC-63/16](#) et [SC-64/16](#) dans lesquels figurent respectivement un rapport sur les classifications des Arabicas et des Robustas et un rapport sur la mise en œuvre du PAQ. Pour l'Arabica, le pourcentage des acceptations s'est établi à 77,9% en 2015 contre 77,4% en 2014. Pour le Robusta, 4,9% du café classé en 2015 était inférieur aux normes du PAQ, en baisse de 8,8% par rapport à 2014.

15. En ce qui concerne la mise en œuvre du PAQ, depuis l'entrée en vigueur de la Résolution 420, 32 pays exportateurs ont fourni des informations complètes ou partielles sur la qualité de leur café dans les certificats d'origine. Selon la composition actuelle et élargie de l'Accord de 2007, 29 des 42 Membres exportateurs appliquent intégralement ou partiellement la résolution et 23 sur 42 ont fourni des informations sur la qualité de leur café depuis juin 2004.

16. Le volume total actuel de café vert exporté pendant l'année civile 2015 par les 18 pays exportateurs fournissant des informations sur la qualité de leur café s'est élevé à 61,7 millions de sacs (59,6% du volume total des exportations). Si l'on inclut les données des certificats reçus tardivement, les résultats sont en nette amélioration par rapport au chiffre de 49,1% indiqué dans le document [SC-64/16](#). Toutefois, le chiffre révisé pour l'année civile 2015 souligne une nouvelle baisse de 5,5% dans la participation au PAQ par rapport à 2014 car des Membres exportateurs qui fournissaient volontairement sur la qualité de leur café ont cessé de le faire en 2015.

**Point 8: Questions diverses**

17. Le Président a noté que le Secrétariat avait réussi à doubler ses revenus provenant de la vente d'informations et des services statistiques et cet effort a été loué.

**Point 9: Date de la prochaine réunion**

18. Le Comité a noté que sa prochaine réunion aura lieu pendant la 117<sup>e</sup> session du Conseil qui se tiendra à Londres en septembre 2016.